



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Service Eau et Biodiversité
Bureau Police de l'Eau
Corinne FIORENTINO-DAMEME
corinne.fiorentino@var.gouv.fr
04 94 46 81 48

Toulon, le 14 décembre 2023

MOTIF DE LA DÉCISION

sur le projet d'arrêté inter-préfectoral établissant une réglementation spéciale de la pêche fluviale sur les lacs de Gréoux-les-Bains, de Quinson et de Sainte-Croix dans les départements du Var et des Alpes-de-Haute-Provence

établie au titre des articles L. 120-1 et L. 123-19-1 et suivants du code l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public prévu à l'article 7 de la charte de l'environnement

I - Objet de la consultation

Projet d'arrêté inter-préfectoral établissant une réglementation spéciale de la pêche fluviale sur les lacs de Gréoux-les-Bains, de Quinson et de Sainte-Croix dans les départements du Var et des Alpes-de-Haute-Provence.

Pétitionnaires : Fédérations des Alpes-de-Haute-Provence et du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Cours d'eau et plans d'eau concernés par la réalisation du projet : Lacs de Gréoux-les-Bains, de Quinson et de Sainte-Croix.

II – Motifs de la décision :

Le projet de décision (sous la forme d'un projet d'arrêté inter-préfectoral) a été mis en ligne pour une période de 21 jours sur les sites internet des services de l'État des Alpes-de-Haute-Provence et du Var.

III - Observations et propositions du public déposées par voie électronique

Aucune observation ou proposition n'a été formulée

Adresse postale : Préfecture – DDTM – service eau et biodiversité CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX
Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers
Téléphone 04 94 46 83 83
Courriel : ddtm-sebio@var.gouv.fr
www.var.gouv.fr

IV - Synthèse et motifs de la décision

La consultation du public n'ayant donné lieu à aucune observation, le projet d'arrêté préfectoral soumis à la consultation n'a pas été modifié.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires et de la mer et par subdélégation,
Le chef du bureau police de l'eau,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive name.

Sébastien LERDA